



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 15

LOCTITE CAT 11 known as CATALYST 11 60 G

V004.0

Révision: 27.04.2018

Date d'impression: 19.06.2018

Remplace la version du: 30.01.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LOCTITE CAT 11 known as CATALYST 11 60 G

Contient:

m-phénylenediamine
1-méthyl-2-pyrrolidone

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
Durcisseur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Service Chimie
5, Place de l'Eglise St Thibault des Vignes
77400 Marne la Vallée

France

Téléphone: +33 (0)1 64 30 89 22

Fax: +33 (0)1 64 30 87 49

info@service-chimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

V004.0

LOCTITE CAT 11 known as CATALYST 11 60 G

Page 2 sur 15

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Toxicité aiguë	Catégorie 3
H301 Toxique en cas d'ingestion. Voie d'exposition: Oral(e)	
Toxicité aiguë	Catégorie 3
H331 Toxique par inhalation. Voie d'exposition: Inhalation	
Toxicité aiguë	Catégorie 3
H311 Toxique par contact cutané. Voie d'exposition: Cutané(e)	
Irritation cutanée	Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.	
Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
Sensibilisant de la peau	Catégorie 1
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	
Mutagénicité des cellules germinales	Catégorie 2
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.	
Toxique pour la reproduction	Catégorie 1B
H360D Peut nuire au fœtus.	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H335 Peut irriter les voies respiratoires. Certains organes: Irritation des voies respiratoires	
Risques aigus pour l'environnement aquatique	Catégorie 1
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.	
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 1
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: **Danger**

Mention de danger: H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation
H360D Peut nuire au fœtus.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

V004.0

LOCTITE CAT 11 known as CATALYST 11 60 G

Page 3 sur 15

Informations supplémentaires Réservé aux utilisateurs professionnels.

Conseil de prudence: Prévention	<p>P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P261 Éviter de respirer les vapeurs. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.</p>
Conseil de prudence: Intervention	<p>P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p>

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:

Durcisseur

Substances de base pour préparations:

Amine organique

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
m-phénylenediamine 108-45-2	203-584-7	50- 100 %	Muta. 2 H341 Acute Tox. 3; Inhalation H331 Acute Tox. 3; Cutané(e) H311 Acute Tox. 3; Oral(e) H301 Eye Irrit. 2 H319 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	212-828-1 01-2119472430-46	25- 50 %	Repr. 1B H360D STOT SE 3 H335 Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319 ===== UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

V004.0

LOCTITE CAT 11 known as CATALYST 11 60 G

Page 4 sur 15

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Sans problème apparent, produit peu volatil. Toutefois, en cas de malaise, transporter le sujet à l'air libre.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

YEUX : Irritation, conjonctivite.

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

INGESTION : Nausée, vomissement, diarrhée, douleur abdominale.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

eau, carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de sécurité.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

V004.0

LOCTITE CAT 11 known as CATALYST 11 60 G

Page 5 sur 15

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.
Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Voir le conseil à la section 8.

Mesures d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Maintenir les emballages fermés hermétiquement.

Stocker à température ambiante.

Se reporter à la Fiche Technique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Durcisseur

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4 [N-MÉTHYL-2-PYRROLIDONE]	20	80	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECLTV
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4 [N-MÉTHYL-2-PYRROLIDONE]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	ECLTV
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4 [N-MÉTHYL-2-PYRROLIDONE]	10	40	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4 [N-MÉTHYL-2-PYRROLIDONE]	20	80	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4 [N-MÉTHYL-2-PYRROLIDONE]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	FVL
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4 [N-MÉTHYL-2-PYRROLIDONE]	10	40	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL

V004.0

LOCTITE CAT 11 known as CATALYST 11 60 G

Page 6 sur 15

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Eau douce		0,25 mg/l				
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Eau salée		0,025 mg/l				
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Eau (libérée par intermittence)		5 mg/l				
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Sédiments (eau douce)				0,805 mg/kg		
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Sol				0,138 mg/kg		
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	oral				0,00167 mg/kg		
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Sédiments (eau salée)				0,0805 mg/kg		

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		208 mg/kg	
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		80 mg/m3	
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		19,8 mg/kg	
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		40 mg/m3	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:
Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

V004.0

LOCTITE CAT 11 known as CATALYST 11 60 G

Page 7 sur 15

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; \geq 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; \geq 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y a un riqued'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
Odeur	brun
seuil olfactif	Amine Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	9,2
()	
Point de fusion	Indéterminé
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	> 200 °C (> 392 °F)
Point d'éclair	95 °C (203 °F)
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	< 0,345 mbar
(25 °C (77 °F))	
Densité relative de vapeur:	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité	1,1 g/cm ³
()	
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative	Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

V004.0

LOCTITE CAT 11 known as CATALYST 11 60 G

Page 8 sur 15

9.2. Autres informations

Température d'auto-inflammation 560 °C (1040 °F)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Oxydants.
Des acides.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hydrocarbures
oxydes de carbone
oxydes d'azote

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	LD50	4.150 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

V004.0

LOCTITE CAT 11 known as CATALYST 11 60 G

Page 9 sur 15

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	LC50	> 5,1 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	modérément irritant		homme	non spécifié

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	non sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)

V004.0

LOCTITE CAT 11 known as CATALYST 11 60 G

Page 10 sur 15

Mutagenicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	négatif	Essai de dommage et de réparation d'ADN, dans la synthèse non programmée d'ADN.	sans		OECD Guideline 482 (Genetic Toxicology: DNA Damage and Repair, Unscheduled DNA Synthesis in Mammalian Cells In Vitro)
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	négatif	oral : gavage		hamster chinois	OECD Guideline 475 (Mammalian Bone Marrow Chromosome Aberration Test)

Cancérogénicité

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	NOAEL 0,5 mg/l	Inhalation	90 days 6 hrs/day, 5 days/wk	rat	OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day)

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

V004.0

LOCTITE CAT 11 known as CATALYST 11 60 G

Page 11 sur 15

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
m-phénylenediamine 108-45-2	LC50	512 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	LC50	4.000 mg/l	96 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
m-phénylenediamine 108-45-2	EC50	5,9 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	EC50	4.897 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
m-phénylenediamine 108-45-2	NOEC	0,316 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	NOEC	12,5 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

V004.0

LOCTITE CAT 11 known as CATALYST 11 60 G

Page 12 sur 15

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
m-phénylenediamine 108-45-2	EC50	2,4 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	EC50	> 500 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
m-phénylenediamine 108-45-2	CE50	> 10.000 mg/l	3 h		ISO 8192 (Test for Inhibition of Oxygen Consumption by Activated Sludge)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
m-phénylenediamine 108-45-2		aérobie	14 %	28 Jours	EU Method C.9 (Biodegradation: Zahn-Wellens Test)
m-phénylenediamine 108-45-2		aérobie	2 %	28 Jours	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	biodégradable de façon inhérente	aérobie	> 90 %	8 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn- Wellens/EMPA Test)
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	facilement biodégradable	aérobie	92 %	14 Jours	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
m-phénylenediamine 108-45-2	1,3 - 4,6	42 Jours		Cyprinus carpio	non spécifié

12.4. Mobilité dans le sol

Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
m-phénylenediamine 108-45-2	-0,33		non spécifié
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	-0,46	25 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	2810
RID	2810
ADN	2810
IMDG	2810
IATA	2810

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Phénylène diamine)
RID	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Phénylène diamine)
ADN	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Phénylène diamine)
IMDG	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (Phénylène diamine)
IATA	Toxic liquid, organic, n.o.s. (Phénylène diamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	6.1
RID	6.1
ADN	6.1
IMDG	6.1
IATA	6.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR	III
RID	III
ADN	III
IMDG	III
IATA	III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Dangereux pour l'environnement
RID	Dangereux pour l'environnement
ADN	Dangereux pour l'environnement
IMDG	Polluant marin
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
-----	----------------

V004.0

LOCTITE CAT 11 known as CATALYST 11 60 G

Page 14 sur 15

	Code tunnel: (E)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC (2010/75/EC)	28,5 %
----------------------------	--------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8).Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	15
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux). Installations classées: Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées). ICPE 4130 ICPE 4140 ICPE 4510

V004.0

LOCTITE CAT 11 known as CATALYST 11 60 G

Page 15 sur 15

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H360D Peut nuire au fœtus.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés